

COMMUNIQUE



Le 4 Décembre 2013

Le Competition Appeal Tribunal casse la décision rendue par l'Autorité de la concurrence britannique

Groupe Eurotunnel SA se réjouit de la décision du Competition Appeal Tribunal britannique (le tribunal d'appel en matière de concurrence) qui maintient la concurrence en l'état actuel, elle permet à Groupe Eurotunnel de continuer à améliorer son offre de services auprès des clients et de poursuivre l'exploitation du service transmanche de MyFerryLink.

Jacques Gounon, Président-Directeur général de Groupe Eurotunnel SA, a déclaré : « *Le consommateur est gagnant. Nous nous réjouissons que la décision de la Cour d'Appel du Tribunal ait reconnu le bien-fondé de l'appel de Groupe Eurotunnel, cette nouvelle société créée MyFerryLink a montré son utilité sur le marché maritime transmanche* ».